

COMPTES SOCIAUX

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

CONCEPTEUR, INTEGRATEUR & OPERATEUR DE SYSTEMES CRITIQUES



La force de l'innovation

I. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2016 Montant net	31/12/2015 Montant net
Immobilisations incorporelles	3	5	10
Immobilisations corporelles	4	3	2
Immobilisations financières	5	71 230	71 754
Actif immobilisé		71 238	71 766
Clients et comptes rattachés	6	1 957	1 078
Autres créances	6	86 070	79 063
Disponibilités	7	421	372
Charges constatées d'avance	6	93	117
Actif circulant		88 541	80 630
Charges à répartir	6	234	342
TOTAL DE L'ACTIF		160 013	152 738

PASSIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2016	31/12/2015
Capital social		17 347	17 344
Primes liées au capital		45 987	45 980
Réserve légale		3 153	3 153
Réserves statutaires et contractuelles		450	450
Autres réserves			
Report à nouveau		2 817	2 888
Résultat de l'exercice		(573)	(72)
Capitaux propres	8	69 181	69 743
Provisions pour risques et charges	9	190	428
Dettes financières	10-11	41 768	38 721
Dettes d'exploitation	11	1 514	1 542
Dettes diverses	11	47 360	42 304
Dettes		90 832	82 995
TOTAL DU PASSIF		160 013	152 738

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	12	2 537	2 494
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		247	186
Autres produits		193	1
Produits d'exploitation		2 977	2 681
Achats et charges externes		1 385	1 020
Impôts, taxes et versements assimilés		28	36
Charges de personnel	13	1 212	1 394
Dotations aux amortissements et provisions		114	113
Autres charges		104	91
Charges d'exploitation		2 843	2 654
Résultat d'exploitation		134	27
Produits financiers de participations		32	403
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		1 476	1 354
Reprises sur provisions et transferts de charges		178	189
Gains de change			0
Produits financiers		1 686	1 946
Dotations aux amortissements et provisions financières		494	660
Intérêts et charges financiers		1 316	1 274
Pertes de change			0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		23	11
Charges financières		1 833	1 945
Résultat financier	14	(147)	1
Résultat courant avant impôt		(13)	28
Résultat exceptionnel	15	(560)	(100)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	16		
RESULTAT NET		(573)	(72)

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		(573)	(72)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		(395)	492
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		187	
<i>Autres produits et charges non cash</i>		508	488
Capacité d'autofinancement	(A)	(273)	908
Variation du BFR	(B)	(2 724)	(3 488)
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	(2 997)	(2 580)
Cession nette d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3)	(5)
Investissement financier net		500	(38)
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	2 500	(43)
Remboursement d'emprunts et crédits		(7 621)	(7 730)
Emission d'emprunt obligataire			
Nouveaux emprunts et crédits		10 132	10 354
Augmentation / (réduction) de capital			
Action d'auto-contrôle et de régularisation des cours			
Dividendes versés			
Flux de trésorerie de financement	(E)	2 511	2 624
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	11	1
Trésorerie en début de période	(H)	372	371
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)=(I)	383	372

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2016

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Note 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement de l'ANC 2014-03 dans sa version consolidée du 1 janvier 2016 et modifié par le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers.

Ces estimations peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des logiciels d'application, amortis sur 3 ans ;

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou valeur d'apport.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Il est tenu compte d'une valeur résiduelle lorsqu'elle est significative.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durée
Mobiliers administratifs	3 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation à leur valeur actuelle obtenue selon un test de valeur. Cette valeur d'utilité est déterminée dans la perspective de continuité d'exploitation.

Le test de valeur a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital ;
- la valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle ;
- les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances qui font l'objet de financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

e) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Y figurent notamment les provisions pour charges, risques et litiges et pénalités.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres détenues sont classées en valeur de placement lorsqu'elles sont acquises aux fins de régularisation des cours ou afin d'être transférées aux bénéficiaires de plan d'achats d'actions. Dans les autres cas, les actions auto détenues figurent en immobilisations financières.

g) Produits et charges exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values liées aux cessions, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels d'immobilisations.

Les coûts liés aux acquisitions et cessions de participations sont également classés sous cette rubrique.

Conformément aux principes comptables, toute dotation et reprise de dépréciation des titres d'une filiale est classée en résultat financier. Le gain ou la perte réalisée lors de la cession impacte le résultat exceptionnel.

h) Engagements vis à vis du personnel

La société a conclu fin 1998 un accord facultatif visant à prendre en charge une partie de la couverture médicale d'anciens salariés. Ce régime concerne des salariés mis à la retraite avant le 1er janvier 1999.

Les salariés de la société ne bénéficient pas d'indemnité de départ à la retraite.

La société n'est engagée que dans un régime frais de santé à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

i) Instruments financiers

La société ne juge pas actuellement avoir l'opportunité d'utiliser d'instruments financiers. L'exposition aux risques de taux sur l'endettement à taux variable ne concerne que le financement des créances d'état remboursable au bout de trois ans. La stabilité et la modération actuelle des taux d'intérêts rendent la couverture inutile.

j) Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises éventuels sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change sont dans ce cas couvertes par une provision pour risques.

k) Consolidation

En tant que société mère, la société prépare des comptes consolidés.

l) Frais émission d'emprunt

Les frais spécifiques éventuels à l'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt et comptabilisés en charges à répartir à l'actif du bilan.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Evolution en 2016 (en milliers d'euros)	31/12/2015	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2016
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	41		5		46
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	41				46
Valeurs nettes	10		5		5

Evolution en 2015 (en milliers d'euros)	31/12/2014	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2015
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51		3	3	51
Autres					
Total des valeurs brutes	51		3	3	51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	39		5	3	41
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	39		5	3	41
Valeurs nettes	12		-2	0	10

Note 4 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2016 (en milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4	3	(2)	5
Autres				
Total des valeurs brutes	4	3	(2)	5
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2	1	(1)	2
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	2	1	(1)	2
Valeurs nettes	2	2	(1)	3

Evolution en 2015 (en milliers d'euros)	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	2	3	4
Autres				
Total des valeurs brutes	5	2	3	4
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5		3	2
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	5		3	2
Valeurs nettes	0	2	0	2

Note 5 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation	71 206	71 737
Prêts	24	16
Dépôts et autres		
Total valeurs nettes	71 230	71 753

La valeur d'acquisition des titres a été comparée avec leur valeur actuelle selon la méthode mentionnée à la note 2–c.

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure en note 21.

En ce qui concerne les actions d'autocontrôle, voir la note 7.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

L'évolution du poste titre de participation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur brute au 1er janvier	136 439	136 401
Augmentation		38
Diminution	(686)	
Valeur brute au 31 décembre	135 753	136 439
Dépréciations au 1er janvier	64 702	64 875
Dotations		
Reprises	155	173
Dépréciations au 31 décembre	64 547	64 702
Valeur nette au 31 décembre	71 206	71 737

Note 6 - Echancier des créances

(en milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015
	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut
Créances de l'actif immobilisé					
Prêts	48			48	48
Autres immobilisations financières					0
Créances d'exploitation					
Clients	2 104	2 104			1 078
Clients douteux	97	97			97
Personnel et comptes rattachés					0
Etat et autres collectivités ⁽¹⁾	47 396	9 122	38 274		41 644
Groupe (comptes-courants)	39 780	39 764		16	37 370
Débiteurs divers	65	65			64
Charges constatées d'avance	93	93			117
Charges à répartir ⁽²⁾	234	108	126		342
Total	89 769	51 353	38 400	16	80 760

⁽¹⁾ Les créances envers l' « Etat et les autres collectivités » incluent les Crédits Impôt Recherche et CICE pour 47 360 K€ dont 9 111 K€ à échéance à moins d'un an. Les créances cédées à BPI France ont été ramenées à leur juste valeur en fonction du montant estimé de leur financement.

⁽²⁾ Les charges à répartir à la clôture sont intégralement relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible étalées sur la durée résiduelle de l'emprunt soit jusqu'au 25 juillet 2019. (Voir Note 10-1).

Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les actions d'autocontrôle sont classées conformément aux principes décrits à la note 2-f.

L'évolution du poste est la suivante :

	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)	En valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)
31/12/2014	78 433	520	520
Acquisitions	239 750	676	
Cessions	(268 829)	(738)	
Transferts			
31/12/2015	49 354	458	458
Acquisitions	227 811	899	
Cessions	(224 788)	(844)	
Transferts			
31/12/2016	52 377	513	513

La valeur nette des actions propres détenues est fonction du cours moyen du mois de clôture. Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

en milliers d'euros	Montant
31/12/2014	323
Augmentation	0
Diminution	16
31/12/2015	307
Augmentation	
Diminution	16
31/12/2016	291

Note 8 - Capital social

(en milliers d'euros)	En 2016		En 2015	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
A l'ouverture	17 343 747	17 344	17 343 147	17 343
Augmentation de capital :				
Actions nouvelles ⁽¹⁾	2 800	3	600	1
Exercice de BSA				
Exercice de stock-options				
A la clôture	17 346 547	17 347	17 343 747	17 344

⁽¹⁾Création de 2 800 actions nouvelles, issues de la conversion de 28 obligations, représentant une augmentation de capital de 2 800 €, dans le cadre de l'Emission le 25 juillet 2014, de 33 352 obligations convertibles en actions nouvelles à compter du 25 juillet 2015, chaque obligation convertie donnant lieu à 100 actions nouvelles.

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

Variation des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2016	31/12/2016
Capital social	17 344		3			17 347
Primes diverses	45 980		7			45 987
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	2 888	(72)				2 817
Dividende versé						
Résultat	(72)	72			(573)	(573)
Total	69 743	0	10		(573)	69 181

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2015	31/12/2015
Capital social	17 343		1			17 344
Primes diverses	45 979		2			45 980
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	2 918	(31)				2 888
Dividende versé						
Résultat	(31)	31			(72)	(72)
Total	69 812	0	3		(72)	69 743

Note 9 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2016
Litiges et risques divers	428		238		190
Risques sur filiales					
Total	428		238		190

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2015
Litiges et risques divers	428				428
Risques sur filiales					
Total	428				428

Litige anciens salariés de l'usine de Riom (ex-CSEE) :

Le 30 avril 2013, les ayants droit de Monsieur X, présenté comme ancien salarié de la société CSEE et décédé d'un cancer broncho-pulmonaire en septembre 2011, ont saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand, aux fins d'obtenir la reconnaissance de la faute inexcusable de la société CS SA (comme société venant aux droits de CSEE) dans la survenance de la maladie et du décès de Monsieur X.

Les ayants droit de Monsieur X font valoir que celui-ci se serait trouvé, dans l'exercice de son activité professionnelle, exposé à l'inhalation de poussières d'amiante, sans bénéficier d'aucune protection et sans avoir été informé des risques encourus. Ils considèrent ainsi que l'entreprise avait conscience du danger de l'amiante et qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des salariés.

Outre la majoration au taux maximum de la rente d'ayant droit allouée à Madame X, les demandeurs réclament 300 000 € au titre de l'action successorale, 190 000 € au titre de l'indemnisation de leur préjudice moral personnel et 2000 € chacun au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La maladie professionnelle a été reconnue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cependant, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand a déclaré dans son jugement du 30 octobre 2014, l'action engagée contre CS SA irrecevable. CS SA a démontré que le contrat de travail de Monsieur X avait été transféré à la société CSEE Transport, devenue ANSALDO à compter de 1996. Le 19 novembre 2014, les ayants droit de Monsieur X ont fait appel de cette décision. Dans son arrêt en date du 14 février 2017, la Cour d'Appel de Riom a infirmé le jugement du TASS, déclarant recevable l'action engagée contre CS SA et reconnaissant la faute inexcusable de l'employeur de Monsieur X, la société CSEE aux droits de laquelle vient la société CS SA. Elle attribue également aux demandeurs la majoration maximum de la rente d'ayant droit servie par la caisse primaire d'assurance maladie et un montant global d'indemnités de 190 000 euros, comprenant indemnités spéciales de préjudices et article 700.

Ce litige a fait l'objet d'une provision dans les comptes de CS SA.

CS SA a fait l'objet d'une action en responsabilité engagée, le 7 juin 2013 devant le Conseil de Prud'hommes de Riom, par 38 anciens salariés de la société CSEE en réparation de leur préjudice d'anxiété subi du fait qu'ils ont travaillé dans un établissement éligible à la préretraite amiante. Les salariés en question exerçaient leurs activités dans des branches d'activités du Groupe qui ont fait l'objet de filialisations puis de cessions à différents repreneurs. La société Cassidian est également mise en cause dans 25 de ces dossiers.

Chacun des 38 demandeurs réclamaient 31 000 € de dommages-intérêts correspondant à 15 000 € au titre de préjudice d'anxiété, 15 000 € au titre d'un bouleversement de leurs conditions d'existence et 1000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Le conseil de Prud'hommes de Riom, lors de son délibéré du 2 septembre 2015 s'est déclaré en partage de voix. Le 21 juin dernier, dans son délibéré, le juge Départemental a prononcé des condamnations au bénéfice de 35 salariés, comprises entre 8 000 et 10 000 € en fonction des salariés

et 300 € d'article 700 du CPC en sus. Pour 13 dossiers, Airbus DS SAS a été condamnée in solidum avec CS SA. La société a pris acte de ces décisions et décidé de ne pas interjeter appel. Le versement des condamnations a été intégralement exécuté en novembre 2016.

Note 10 – Emprunts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt Obligataire Convertible	13 187	12 691
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 542	26 030
Soldes créditeurs de banque	39	-
Dettes financières	41 768	38 721

Le financement externe du Groupe est en partie assuré par les lignes de crédit BPI France accordées à CS et garanties par ses créances de crédit d'impôt au titre du groupe fiscal français. Le financement du groupe a été renforcé par l'émission de l'emprunt obligataire convertible de 12 M€ intégralement souscrit en 2014.

1. Emprunt obligataire convertible en actions de 12,0 M€ émis en 2014

CS SA a émis en 2014 un emprunt obligataire de 12 007 K€ ouvert aux actionnaires de CS sous la forme d'obligations convertibles (durée : 5 ans, taux nominal annuel : 4%, prix de conversion par action : 3,6 euros). Durant l'exercice 2016, 28 obligations ont été converties en actions nouvelles. En l'absence de nouvelle conversion, l'emprunt (nominal de 11 994 K€ au 31/12/2016 et intérêts courus payable in fine de 1 193 K€) sera remboursable au bout de sa cinquième année, soit le 25 juillet 2019.

2. Financement par BPI France des créances de Crédit Impôt recherche et Crédit Impôt Compétitivité Emploi du groupe fiscal

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2016	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2013	7 935	30/06/2017
CIR/CICE 2014	9 604	30/06/2018
CIR/CICE 2015	9 854	30/06/2019
Préfinancement CICE 2016	1 149	30/06/2020
Total	28 542	

Pour information, les lignes garanties par les crédits d'impôt CIR et CICE accordées par BPI France font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

Note 11 – Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dont à moins d'un an	Dont à plus un an	31/12/2015
Emprunt obligataire Convertible	13 187		13 187	12 691
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 581	28 581		26 030
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	464	464		554
Personnel et comptes rattachés	224	224		264
Sécurité Sociale et autres organismes	298	298		275
Etat et autres collectivités	528	528		449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe (comptes courants)	47 360	9 086	38 274	42 304
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	90 642	39 181	51 461	82 567

Note 12 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des prestations de services facturées aux sociétés du Groupe.

Note 13 – Personnel

	31/12/2016	31/12/2015
Ingénieurs et cadres	2	2
Collaborateurs / employés	0	0
Total	2	2

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations allouées aux organes d'administration	100	90
Rémunération allouées aux organes de direction :		
Rémunérations	320	622
Paiements sur base d'actions		

CS n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

Note 14 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits de filiales	32	403
Charges d'intérêts financiers	(1 314)	(1 274)
Revenus des compte-courants	1 412	1 307
Dépréciations/reprises d'immobilisations financières	162	173
Dépréciations créances financées	(198)	(660)
Dépréciations/reprises de valeurs mobilières de placement	16	16
Dépréciation Compte Courant	(296)	
Résultat financier sur VMP	40	28
Autre résultat financier	(1)	8
Total	(147)	1

Note 15 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	62	86
Résultat exceptionnel sur opérations en capital	(187)	
Reprises sur provisions	238	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(525)	(186)
Dotations exceptionnelles sur provisions	(148)	
Total	(560)	(100)

Conformément aux principes comptables, les reprises de dépréciation sur titres de participations cédées sont comptabilisées en résultat financier.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent essentiellement à des coûts et honoraires liés aux restructurations engagées en 2016 et au traitement de litiges.

Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale étant déficitaire en 2016, il n'y a pas de charge d'impôt comptabilisée sur ces exercices.

Groupe d'intégration fiscale

La société mère a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales.

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère CS Communication et Systèmes.

La société, en tant que mère du groupe fiscal, dispose d'un déficit fiscal d'ensemble indéfiniment reportable de 278 M€ en fin 2016.

Note 17 - Charges à payer et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges à payer rattachées à des comptes de passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	1 193	686
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324	301
Dettes fiscales et sociales	300	366
Dettes diverses		
Total	1 817	1 353
Produits constatés d'avance	-	-

Note 18 - Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Bilan		
Participations en valeurs brutes	135 754	136 439
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	2 104	1 076
Comptes courants et autres (actif)	39 764	37 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		(124)
Comptes courants et autres (passif) (1)	(47 360)	(42 303)
Compte de résultat		
Dividendes reçus	32	403
Autres produits financiers	1 412	1 307
Autres charges financières		
Abandon de créance consenti		

(1) comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales intégrées dans le Groupe CS dont les montants avec CS SI et Diginext correspondent aux créances de (i) Crédit Impôt Recherche nées chez CS SI et Diginext en 2013, 2014, 2015 et 2016, remboursables respectivement en 2017, 2018, 2019 et 2020 et (ii) Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises de 2013, 2014 et 2015 remboursables en 2017, 2018 et 2019.

Note 19 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Indemnités de départ en retraite et frais de santé des inactifs (cf. 2-h)	1 626	2 959
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - titres	-	35 952
Avals, cautions et garanties (cf. 19-a)	98 940	82 845
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties		
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune	15 640	15 640

19. a - Avals, cautions et garanties donnés :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Cautionnement solidaire de l'emprunt obligataire EuroPP souscrit par CSSI en 2016 (intérêts courus et nominal)	15 082	-
Garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par BPI par nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale	28 542	26 030
Garantie donnée ou reconduite dans le cadre de la ligne de garanties bancaires accordée à sa filiale CS SI par le pool bancaire dans le cadre des protocoles	-	2 065
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (*)	4 750	4 750
Garantie parentale donnée sur la ligne cautions sur loyers CS SI	566	-
Garantie parentale dans le cadre de marchés contractés par CS SI et ses filiales (**)	50 000	50 000

(*) Porte sur l'occupation par CSSI d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS SA, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

(**) Dans le cadre de son activité en tant que contractant ou cocontractant certains clients exigent une garantie parentale ; les garanties approuvées par le Conseil d'administration couvrent les obligations et les responsabilités des filiales au regard d'éventuelles défaillances dans l'exécution des contrats (montant maximum de 50 M€)

Note 20 – Locations immobilières simples

Néant

Note 21 – Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société (en milliers €)	Capital	Capitaux propres, autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du Capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)					
CS Systèmes d'Information	3 536	6 683	99,99	70 494	(402)
2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur brute	134 686	338	730	
Valeur nette	70 493	20	694	
Montant net des prêts et avances accordés	39 468			
Montant net des prêts et avances obtenus				
Montant des cautions et avals donnés (cf. note 19)				

Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant